

Certifié conforme à l'original
Le président, Raif Rasevi
page 2

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 946	4 946			227	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	140 000	4 729	135 271	9,64		
Autres immobilisations corporelles	15 920	8 384	7 536	0,54	8 491	0,72
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 112		17 112	1,22	17 112	1,45
TOTAL (I)	177 978	18 059	159 919	11,40	25 829	2,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	693 200		693 200	49,40	437 500	37,11
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	258 441	37 204	221 237	15,77	131 986	11,20
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	175 574		175 574	12,51	190 091	16,13
. Personnel	6 309		6 309	0,45	19 332	1,64
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	53 227		53 227	3,79	166 322	14,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	52 060		52 060	3,71	185 674	15,75
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	46		46	0,00	46	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	41 711		41 711	2,97	22 039	1,87
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 280 567	37 204	1 243 363	88,60	1 152 990	97,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 458 545	55 263	1 403 282	100,00	1 178 820	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,71	0,85
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,07	0,08
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	127 194	74 747
	9,06	6,34
Résultat de l'exercice	54 551	52 447
	3,89	4,45
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	192 744	138 194
	13,74	11,72
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	243 491	146 239
. Découverts, concours bancaires	17,35	12,41
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	4	1 235
. Associés	0,00	0,10
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 274	312 309
Dettes fiscales et sociales	26,32	26,49
. Personnel	11 163	26 282
. Organismes sociaux	0,80	2,23
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 879	8 888
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0,63	0,75
. Etat, obligations cautionnées	8 297	4 356
. Autres impôts, taxes et assimilés	0,59	0,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	415 687	419 413
Autres dettes	29,62	35,58
Instruments financiers à terme	26	37
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	153 717	121 867
	10,95	10,34
TOTAL(IV)	1 210 538	1 040 626
	86,26	88,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 403 282	1 178 820
	100,00	100,00

Certifié conforme à l'original
le président, Raif MAREVCI
F

2R DISTRIB
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 allée Denis Papin 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
R.C.S. 851 605 345 MELUN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-deux juin à 19 heures

Au siège social, à Brie-Comte-Robert.

Les associés de la Société 2R DISTRIB se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par le Président

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Raif MAREVCI préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'ensemble des associés sont présents et représentent l'intégralité du capital social.

La Société ne remplissant pas les conditions légales et réglementaires n'a pas désigné de Commissaire aux comptes.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant l'intégralité des droits de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31/12/2023 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- *Quitus* au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport du Président, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 550,51 euros :

- En report à nouveau créditeur : 54 550,51 €
- Ajoutant à cela un report à nouveau créditeur de 127 193,90 €

- Formant en report à nouveau créateur : 181 744,41 €

L'Assemblée reconnaît en outre :

Qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Raif MAREVCI

Président



